

**GESTIONNAIRE DU SITE**

Le Cumulux Paragliding Club A.s.b.l. est le gestionnaire du site de vol parapente 'Gringlay'.

**EXIGENCES**

1. Présenter un brevet de pilote valable et agréé FAI indice minimum IPPI 4.
2. Disposer d'une assurance responsabilité civile aérienne valable.
3. Utiliser une voile couverte par un certificat de contrôle valable.
4. Disposer d'un parachute de secours.
5. Utiliser une sellette munie d'un protecteur.
6. Porter un casque adapté au vol libre.
7. Avant son premier vol, contacter le club et se renseigner au préalable des particularités et dangers du site auprès d'un membre actif du club.
8. Respecter la propreté du site et emporter tous ses déchets éventuels.

Le club se réserve le droit de refuser la fréquentation du site en cas de non-observation des conditions précitées.

**DIRECTIVES DE VOL**

1. Une visite de la zone d'atterrissage est recommandée avant chaque vol.
2. Préparer sa voile hors de la zone de décollage.
3. Respecter les règles de priorité, regarder avant de virer.
4. En conditions calmes, limitation de 5 pilotes en vol, pour des raisons évidentes de sécurité.
5. Les membres du club ont priorité au décollage.
6. Procéder à la phase d'atterrissage à partir d'une hauteur de 100m AGL.
7. Pour des vols de distance, l'espace aérien autour du site est à respecter.
8. Pour les pilotes formés, l'espace aérien peut être modifié temporairement (voir section paragliding sector)
9. La fréquence de communication du club est PMR 446,05625 MHz.+ T-CTCS et R-CTCS réglé à 67 Hz

WhatsApp inofficiel



Site web



Facebook



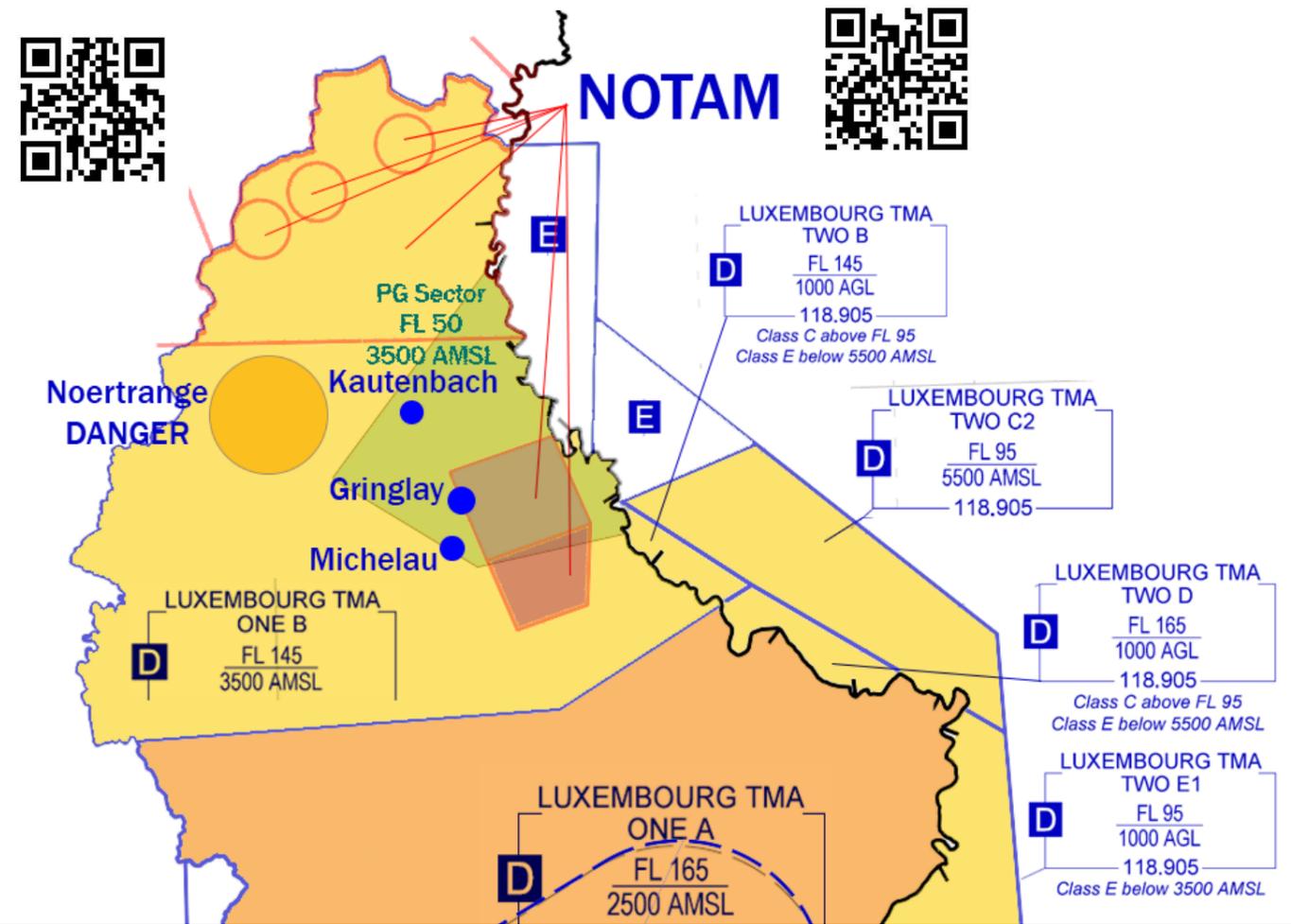
Balise météo



Fichiers OpenAir et KMZ



Twitter Gringlay



**Paragliding Sector**

Grâce à de nombreux efforts, le club a pu bénéficier d'aménagements particuliers de l'espace aérien pendant des périodes définies et limitées en nombre et qui permettent d'avoir un plafond à FL50 au lieu des 3500 pieds habituels.

Les conditions sont les suivantes

1. Être membre du Cumulux Paragliding Club
2. Avoir suivi une formation spécifique
3. Posséder une radio en fonctionnement et chargée, réglée sur la fréquence donnée par le coordinateur
4. Posséder un instrument de vol permettant de vous situer en altitude et position.
5. Présence d'un coordinateur en liaison avec la tour de contrôle de Luxembourg et les pilotes
6. S'inscrire sur la liste des pilotes auprès du coordinateur.
7. Dégager l'espace aérien entre 3500 FT et FL50 le plus vite possible si demande du coordinateur
8. Signaler lorsqu'on pénètre ou qu'on quitte cette zone

Carte secteur actif

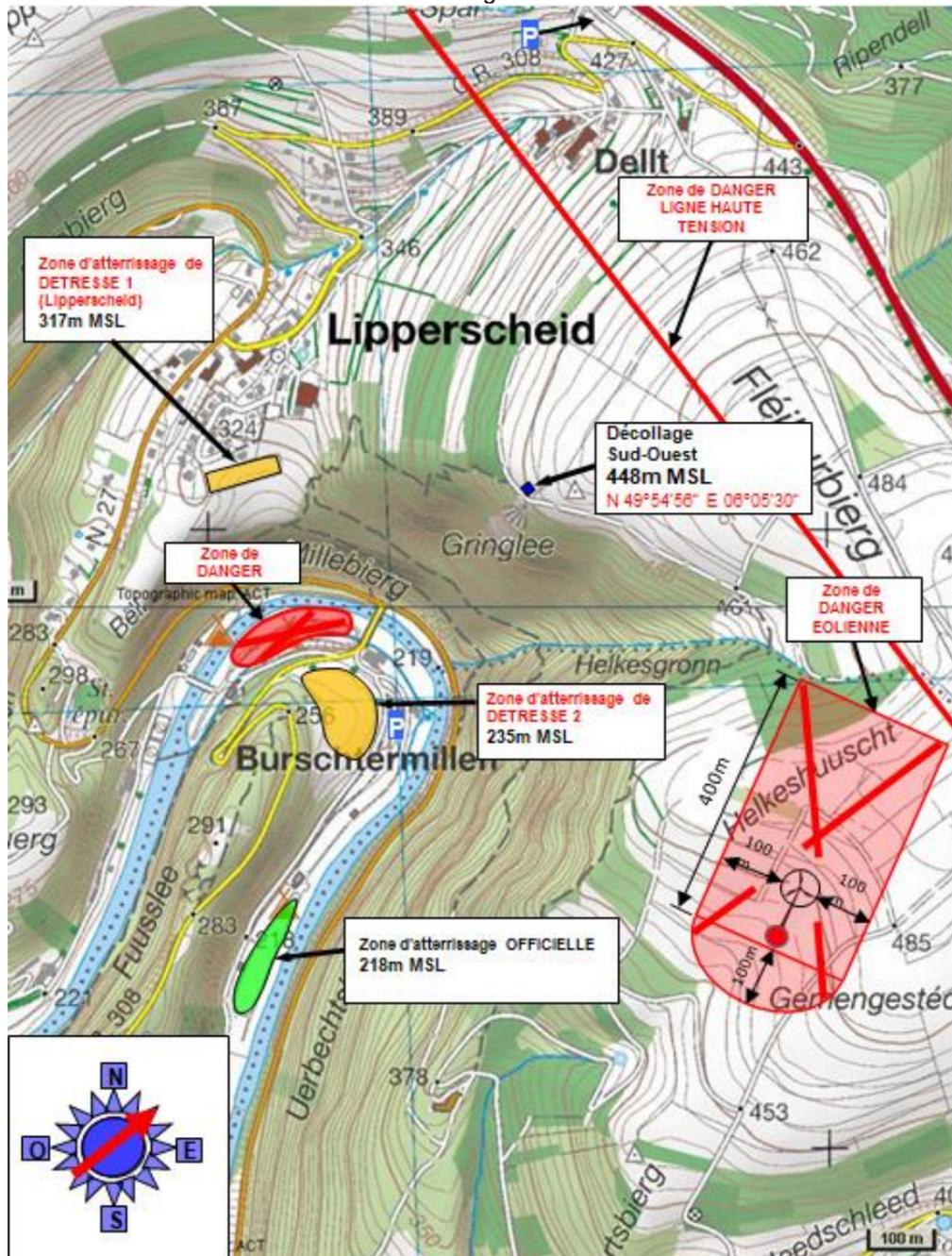


**INSTRUCTIONS POUR L'ATTERRISSAGE**

1. Défense d'atterrir du côté droit du pont (Zone marquée)
2. **Attention: Lignes de haute tension et éolienne**



- Garder une distance latérale et frontale d'au moins 100m et une distance d'au moins 400m en aval de l'éolienne situé du côté SE du décollage.



**CONSIGNES D'ATTERRISSAGE**

1. Atterrissage officiel dans la prairie situé à environ 850m au sud-ouest du décollage.
2. Zone d'atterrissage de DETRESSE 1 près du village de Lipperscheid située à environ 450m à l'ouest du décollage.
3. Zone d'atterrissage de DETRESSE 2 surélevée, face à l'Hôtel-Restaurant « Du Moulin » situé à environ 450m au sud-ouest du décollage. Attention à la ligne téléphonique qui longe le champ.



**DANGERS !**

1. Respectez la distance de sécurité par rapport aux lignes de haute tension derrière la zone de décollage et de l'éolienne situé au SE du décollage!
2. En cas de vents très forts, s'éloigner de la pente à temps utile afin d'atteindre la zone d'atterrissage.
3. En cas d'un vent fort de direction ouest, se méfier des turbulences qui peuvent se former en approche de la zone d'atterrissage!
4. En cas d'atterrissage au sommet (top landing) ne pas trop s'éloigner vers l'arrière car fortes turbulences et rouleaux à cause du relief – risque de fermeture élevées.

**CIRCULATION**

1. Décollage : éviter de stationner au point de décollage (utiliser le parking arrêt de bus à 500m)
2. Atterrissage : utiliser le parking de la Brasserie du Vieux Moulin (rouler lentement)
3. Remontée : utiliser le chemin pédestre marqué pour atteindre le décollage. (20 minutes)

**AUTRES CONSIGNES**

1. Le site « Gringlay » est interdit aux paramoteurs.
2. Interdiction aux écoles de vol libre d'utiliser le site pour des raisons de formation.
3. Chaque pilote vole sous sa propre responsabilité et doit savoir estimer les dangers et les risques qu'il court.
4. Le « Cumulux Paragliding Club » n'assume aucune responsabilité en cas d'accident ou de dégâts causés à des tiers.

**CONTACTS**

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Appel de Secours :                         | ☎ 112               |
| 2. Administration de la Navigation Aérienne : | ☎ (+352) 4798-22000 |
| 3. Service Météo aéroport                     | ☎ (+352) 4798-27300 |
| 4. Contact Cumulux                            | ☎ (+352) 621229703  |